

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 437

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 26

Dans l'alinéa 1 de cet article, supprimer les mots :

« La section 2 du chapitre IV du titre II du livre II de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : les modifications apportées au code général des collectivités territoriales par l'article 26 touchent l'ensemble de la deuxième partie du code, et non seulement la section 2 du chapitre IV du titre II du livre II.